

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTREAL

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Solennité d'une Messe. — III Prière pour la paix. — IV Centenaire de la paix entre l'Empire Britannique et les Etats-Unis d'Amérique. — V Règlement du Carême. — VI Le pape et les prisonniers de guerre. — VII Retraites fermées du Tiers-Ordre. — VIII Religieux Français expulsés par les Turcs. — IX Prières des Quarante-Heures. — X Soeurs de Miséricorde: Vêtue et profession religieuse. — XI Soeurs de Sainte-Anne: Vêtue et profession religieuse.

AU PRONE

Le dimanche, 14 février

On annonce :

La fête de saint Matthias (mercredi);

L'ouverture (anticipée) des exercices du mois (1) de mars ;

NOTE.—En Carême on récite l'Angelus debout, le samedi midi, le soir et toute la journée du dimanche.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 21 février

Office du I dim. du Carême, **semi-double** (privil. contre tout office de 1e cl.), 2e or. **A cunctis**, 3e **Omnipotens**; préf. de la Trinité.— Vêpres du dim.; mém. de S. Pierre et de S. Paul.

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 28 février

Tous les titulaires dont l'office tombe depuis le 1er dimanche du Carême n'auront leur solennité que le IVe dimanche après Pâques (le 2 mai), le IIe et le IIIe dimanche étant occupés par les solennités de l'Annonciation et de saint Joseph.

(1) Indulgences: 1o 300 jours chaque jour, pour ceux qui, en particulier en public, font pendant ce mois quelque exercice de piété (prières ou actes de vertu) en l'honneur de saint Joseph ; — 2o indulgence plénière au jour de leur choix, en ce mois ou l'un des huit jours suivants, pour ceux qui auront compli, pendant un mois, ces pieux exercices, moyennant *confession, communion* et *prière* aux intentions du Souverain-Pontife. Le temps de la Passion pendant lequel la statue de saint Joseph est couverte n'empêche pas de lui rendre les mêmes hommages. Toutefois on peut aussi commencer ces exercices en février, (le 16), pour les terminer la veille de la fête de saint Joseph (le 18 mars).